

Procès-verbal n° 05 de la Commission des Statuts et Règlements

Réunion du :	Lundi 05 Octobre 2026
À :	18h30 VISIOCONFERENCE
Présidence :	M. MOHAMED TSOURI
Présents :	Mme. Claire MANTOUX Mrs : Salim GALAI, Karim EL BACHIRI, Bernard PERIS, Sauveur ROMAGNOLE

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club ([n°affiliation] @footoccitanie.fr). Seuls les courriels identifiés avec le Nom, Prénom et Qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable.

- (cf Article 17.1 du règlement intérieur du District)

Organisation de la Commission

1/ Le Président présente la nouvelle organisation de la Commission.

- **La commission se réunira dorénavant le mardi soir.**
- Le traitement des dossiers se fait à J +7 après le match en question.

2/ La commission informe que lorsqu'elle demande des explications aux clubs, **la réponse doit s'en tenir uniquement aux faits qui se sont déroulés et ne porter aucun jugement sur les clubs adverses, arbitres, et commissions du district** sous peine de procédure disciplinaire envers la personne et/ou le club expéditeur du mail.

3/ Toutes réponses aux demandes d'explications et correspondances adressées à la commission doivent se faire via la boîte mail officielle du club ([n°affiliation] @footoccitanie.fr) au secrétariat du district.

Seuls les courriels identifiés avec le Nom, Prénom et Qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable.
(cf Article 17.1 du règlement intérieur du District).

Approbation PV CSR

La Commission approuve le procès-verbal N° 04 du 29 septembre 2026

DOSSIERS DU JOUR

Arrêtés Municipaux

Dossiers n°2025/2026-CSR- 69 à 77

La Commission,

Considérant les articles 62 et 63 des règlements généraux du District,

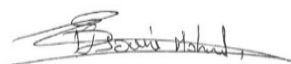
Considérant que pour les dossiers 27 à 34, un arrêté Municipal était affiché à l'entrée du stade.

Dit matchs à jouer à une date à fixer par la commission compétente pour tous les dossiers du tableau ci-dessous :

N° DOSSIER	N° Match	DATE DU MATCH	COMPETITION	EQ RECEVANTE	EQ VISITEUSE
27	79375286	03/10/2026	U17 D1	MONOBLET US 1	N. SOLEIL LEVANT 1
28	79129486	03/10/2026	U13 D4	VAUVERT FC	BEAUVOISIN UCHAUD
29	55813089	04/10/2026	SENIOR D2 A	VAUVERT FC 2	ROUSSON AVS 2
30	56102616	04/10/2026	SENIOR D3 D	GALLICIAN GC 1	GENERAC RC 2
31	55885506	04/10/2026	SENIOR D4 A	BOISSET GAUJAC 1	VEZENOBRES CRUVIERS 2
32	79233950	03/10/2026	U16 TERRITOIRE	BAGNOLS PONT	ST BEUCAIRE FC
33	79300270	04/10/2026	U15 D4 B	INDEPENDANTE DE PONT	ROCHEFORT SIGN
34	55890651	04/10/2026	SENIOR D4 B	INDEPENDANTE DE PONT	N. JEUNE MAHORAISE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président de séance
Mohamed Tsouri



Le Secrétaire de séance
Karim EL BACHIRI

